

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique

Direction des services de transport

Décision du 26 octobre 2020

**portant approbation des modifications du statut du personnel de la RATP adoptées par
délibération du conseil d'administration de la RATP en date du 31 janvier 2020**

NOR : TRET2025965S

(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre de la Transition écologique, le ministre de l'Économie, des Finances et
de la Relance et le ministre des Solidarités et de la Santé,**

Vu le décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 6 ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 60-1362 du 19 décembre 1960 modifié créant une commission mixte chargée d'élaborer le statut du personnel de la Régie autonome des transports parisiens, notamment son article 1 ;

Vu l'avis émis par la commission du statut du personnel de la RATP réunie le 16 octobre 2019 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la RATP du 31 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission interministérielle d'audit salarial du secteur public (CIASSP) du 18 août 2020,

Décident :

Article 1^{er}

Les modifications apportées au statut du personnel de la RATP, annexées à la présente décision (1), sont approuvées.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 26 octobre 2020.

Pour la ministre de la Transition écologique,
et par délégation,
Le directeur des services de transports

A VUILLEMIN

Pour le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance,
et par délégation,
Le Commissaire aux participations de l'État,

M VIAL

Le ministre délégué auprès du ministre
de l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation
Le sous-directeur chargé de la 4^e sous-direction
de la direction du budget

L PICHARD

Le ministre des solidarités et de la Santé,
Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale,
Le sous-directeur des retraites
et des institutions de la
protection sociale complémentaire

J-L MATT

(1) Le texte modifié par la présente décision peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, auprès de la Régie des Transports Parisiens